



DOSSIER INSCRIPTION

Dispositif « Argent de poche 2025 »

La Forêt-Fouesnant

Le dispositif argent de poche ? C'est quoi ?

Il s'agit d'offrir, aux jeunes âgés de 14 à 17 ans (habitant la commune), la possibilité d'effectuer des travaux d'intérêt collectif à l'occasion des vacances d'avril / été / toussaint et de recevoir en contrepartie une rémunération.

L'encadrement est assuré par les employés communaux. Plusieurs chantiers sont programmés en entretien des espaces de vie et d'accueils de collectifs, rangement, etc... L'intérêt du dispositif est aussi de valoriser l'activité des jeunes auprès des habitants. C'est une porte d'entrée dans la citoyenneté et une première expérience professionnelle qui sera à valoriser dans leur CV. L'intérêt pour les jeunes est bien sûr l'indemnité qui permet d'accéder aux loisirs ou projets qui leur tiennent à cœur, mais au-delà, c'est une démarche d'autonomie dans laquelle ils s'engagent.

Ces missions constituent une bonne introduction au travail saisonnier et peut être pour certains, une ouverture sur différents univers professionnels.

Informations sur le candidat :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° portable : ... / ... /... /... /... /...

Adresse e-mail :@.....

Candidature à déposer dès que possible

Description du dispositif argent de poche :

Les missions sont définies et encadrées par les employés municipaux.

Chaque mission dure 3 heures (dont 30 minutes de pause)

Chaque mission est rémunérée 15 euros et donne lieu à la signature d'un contrat de participation entre le participant et la municipalité (représentée par l'encadrant).

Les missions définies pour la période :

Toutes les missions auront lieu lors des :

Vacances de Pâques : la semaine 16

Vacances d'été : les semaines 27, 28, 31 et 32

Vacances de la Toussaint : la semaine 44

Elles s'effectueront de **8h30 ou 9h00 à 11h30 ou 12h00 et de 14h à 17h00.**

Les missions sont réparties sur les services suivants :

- L'ALSH (encadrante : Marianne MOURGUES)
- Les services techniques (encadrant : Guillaume DANIEL)
- La restauration (encadrant : Emmanuel LE GOFF)
- La médiathèque (encadrante : Soizic LE FEVRE)
- L'entretien au Nautile (encadrant : Christophe DUFOUR)

**Retour des dossiers d'inscription dès que possible
à l'espace jeunes de La Forêt-Fouesnant.**

Réunion avec tous les candidats retenus :

Le Vendredi 21 février à l'espace jeunes :

Lors de cet échange, les jeunes recevront toutes les informations concernant le dispositif. Le responsable jeunesse informera les participants des missions qu'ils devront réaliser, 10 jours avant le début des chantiers.

PRÉSENCE OBLIGATOIRE

Rémunération :

Elle est créditée sur le compte 1 mois maximum après la réalisation du chantier.

PLANNING DE DISPONIBILITÉS DU CANDIDAT

Merci de barrer les jours de la semaine ou l'adolescent **ne peut pas** se rendre disponible pour une mission.
Les missions se réalisent du lundi au vendredi (Pas le week-end)

Année 2025

	Semaine 16	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 31	Semaine 32	Semaine 44
Matin 8h30/11h30 Ou 9h/12h	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
Après-midi 14h/17h	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

En fonction des besoins, les missions pourront vous être proposées soit le matin, soit l'après-midi.

NB : 1 mission = 1 demie journée/jeune et limité à 5 missions maximum/jeune pour un an.

Documents à fournir avec le dossier :

- Autorisation parentale dûment complétée et signée
- Autorisation droit à l'image
- Photocopie Carte Vitale
- Justificatif de domicile
- Assurance responsabilité civile
- Relevé d'identité bancaire du jeune ou d'un parent
- Photocopie de la pièce d'identité
- Fiche sanitaire